

République
Française

Département
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de PEYRELEAU
12720
Séance du samedi 21 mars 2026
N°20260321-06

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
7	7	7

L'an deux-mille-vingt-six et le samedi vingt et un mars à 10h00 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Alain ROUGET, Maire.

Date de la Convocation

16/03/2026

Date d'affichage

16/03/2026

Objet de Délibération
PCC

Présentation du Conseil Municipal

Etaient présents : ROUGET Alain, ESPINASSE Joël, DUCHE Marine, VALGALIER Jessie, JULIEN Christian, LEYMARIE Amélie, REVELLAT Christian

Absents :

Il est 10h le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : ESPINASSE Joël,

Monsieur le Maire indique qu'il convient de designer les délégués PCC.

Après discussion, est nommé

Titulaire : Alain ROUGET

Suppléants : Marine DUCHE et Joël ESPINASSE

7 votes pour

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Millau le
21/03/2026
et publication du
21/03/2026

POUR EXTRAIT CONFORME
A Peyreleau, le samedi 21 mars 2026
Certifiée exécutoire par le Maire de Peyreleau,

LE MAIRE
Alain ROUGET



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>